



N° 39 • Janvier 2007

## ACTIVITÉ, CLIENTÈLE ET PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ

**Fin 2004, plus de 3400 places sont disponibles dans les établissements et services concourant à la protection de l'enfance. A chaque type de structure ou service correspondent des finalités, des publics et des personnels spécifiques. Ils emploient plus de 2 500 personnes en équivalent temps plein ; les éducateurs spécialisés représentent plus du quart des effectifs. En 2004, 246 millions d'euros ont été consacrés à l'aide sociale à l'enfance, soit 23% des dépenses brutes d'aide sociale des départements.**

Les différents types d'établissements auxquels s'adressent les services de protection de l'enfance offrent plus de 3 400 places fin 2004 ; au cours des dix dernières années, cette capacité d'accueil a augmenté de 24%, et le taux d'équipement régional est passé de 3,2 à 4,0 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans.

Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) et, dans une moindre mesure, les foyers de l'enfance offrent la majorité de ces capacités d'accueil.

L'accueil de femmes enceintes ou de mères isolées accompagnées d'enfants de moins de trois ans est le plus souvent réalisé par les centres d'accueil mère-enfant.

Lits et places au 01.01.2005	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Etablissements d'accueil mère-enfant	156	30		20	48	<b>254</b>
Pouponnières à caractère social		79		26		<b>105</b>
Foyers de l'enfance	167	50		30	63	<b>310</b>
Maisons d'enfants à caractère social (MECS)	815	580	115	284	77	<b>1 871</b>
Placement familial	462	34	30	253		<b>779</b>
Autres (1)	72	18	19		14	<b>123</b>
<b>Etablissements d'aide sociale à l'enfance</b>	<b>1 672</b>	<b>791</b>	<b>164</b>	<b>613</b>	<b>202</b>	<b>3 442</b>
Taux d'équipement pour 1000 jeunes - 20 ans	5,37	3,96	2,15	4,49	1,47	<b>4,00</b>

Source : STATISS 2006

(1) intermédiaires de placement social, lieux de vie

Parmi les places en établissement sont comprises également celles destinées au placement familial social : l'enfant est placé hors de l'établissement mais ce dernier assure le suivi de son placement dans la famille d'accueil, où il est pris en charge à temps complet.

### Les établissements d'accueil mère-enfant accueillent en majorité des femmes très jeunes, sans activité professionnelle, accompagnées généralement d'un seul enfant, et dont la principale ressource est l'allocation de parent isolé

Les établissements d'accueil mère-enfant, financés par l'Aide Sociale à l'Enfance, ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Au 31 décembre 2004, on comptait 8 structures de ce type dans la région, toutes gérées par une association. La capacité d'accueil de ces centres est de 254 places (neuf ans plus tôt, à la précédente enquête, la capacité d'accueil régionale était de 223 places). Six structures ont répondu à l'enquête, représentant 70% des

capacités d'accueil. Le taux d'occupation des structures en places permanentes, rapport entre les effectifs présents au 15 décembre 2004 et la capacité installée à cette date, est de 106%.

6% des femmes sont seules (donc enceintes), les autres sont accompagnées d'enfants : un seul enfant dans 83% des situations, deux dans 6% des cas, et davantage pour les 5% restants. L'âge moyen est de 22 ans (62% ont moins de 21 ans). Un quart d'entre elles sont au chômage, un tiers sont inactives et une sur cinq est encore scolarisée.

Seules 6% ont une activité professionnelle ; parmi les autres, 85% disposent de l'allocation de parent isolé comme ressource principale, et 13% (étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne) sont sans ressource.

43% des enfants accueillis dans les centres répondants ont moins d'un an, 27% ont un an, et 11% deux ans.

Neuf fois sur dix, la population est accueillie en hébergement regroupé au sein même de l'établissement ; les logements les plus fréquemment proposés sont alors des chambres individuelles (pour 12% de la population), des chambres aménagées pour familles (30%), des studios ou logements de type T1 (23%) ou de type T2 (24%).

**En maisons d'enfants à caractère social, trois enfants sur quatre sont accueillis suite à une décision du juge des enfants ; ils y restent en moyenne un an et demi. A leur sortie, près des deux tiers relèvent encore de mesures de protection de l'enfance.**

Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) accueillent, pour des séjours de durée variable, les enfants et adolescents sans famille ou dont la famille se trouve en difficulté momentanée ou durable et ne peut, seule ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation des enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le service d'Aide Sociale à l'Enfance, par le juge des enfants ou par la famille. Au 31 décembre 2004, on comptait 49 établissements principaux de ce type dans la région, gérées neuf fois sur dix par une association. Leur capacité d'accueil est de près de 1900 places (à l'enquête précédente, elle était de 1600 places). 46 MECS ont répondu, représentant 98% des capacités d'accueil régionales.

Le taux d'occupation en places permanentes en maison d'enfant

Enfants en MECS	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Moins de 6 ans	61	46	-	5	-	112
6 - 10 ans	181	86	17	54	12	350
11 - 13 ans	155	92	12	72	16	347
14 - 15 ans	123	101	20	82	4	330
16 - 17 ans	153	142	32	62	12	401
18 - 20 ans	124	77	15	17	4	237
<b>Total</b>	<b>797</b>	<b>544</b>	<b>96</b>	<b>292</b>	<b>48</b>	<b>1 777</b>
% de garçons	51 %	59 %	53 %	64 %	50 %	56 %

Source : ES 2004

Champ : établissements répondants

La Loire-Atlantique concentre 44% des capacités d'accueil régionales, le Maine-et-Loire 31% et la Sarthe 15%. Seuls 5% des enfants accueillis dans les structures ligériennes n'ont pas leurs parents résidant dans la région (en particulier 1% résident en Bretagne, 1% en Ile-de-France et 1% en région Centre) ; département d'accueil des enfants et département de résidence des parents sont étroitement liés.

Département d'implantation de la structure	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
% de parents résidant dans le même département	95 %	93 %	84 %	80 % (1)	94 %

Source : ES 2004

Lecture : pour 93 % des enfants accueillis dans les MECS de Maine-et-Loire, les parents résident dans ce département

(1) En Sarthe, 9% des enfants accueillis ont par ailleurs des parents qui résident dans d'autres départements de la région Pays de la Loire, et 4% en région Centre

Avant leur prise en charge en MECS, les enfants étaient principalement hébergés : par leurs parents, leur tuteur ou un autre membre de la famille eux pour 57% d'entre eux (en Pays de la Loire comme en France), pour 20% dans un établissement social, et pour 13% par une famille d'accueil. Avant leur admission, 40% des enfants étaient déjà suivis dans leur famille dans le cadre d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert ou à domicile.

A leur entrée dans l'établissement, les enfants et les jeunes accueillis font tous l'objet de mesures de placement qui peuvent être de trois types :

- des mesures administratives décidées par le président du conseil général, sur demande ou en accord avec la famille : parmi elles, des mesures d'accueil provisoire de mineurs ou de jeunes majeurs : un jeune sur cinq est concerné dans la région
- dans le cadre de mesures judiciaires, c'est le juge des enfants qui décide de confier l'enfant à l'Aide Sociale à l'Enfance, qui déterminera les modalités du placement : la moitié des enfants des maisons d'enfants à caractère social, en Pays de la Loire comme en France, font l'objet d'une telle mesure
- un troisième type de mesures concerne le placement direct par le juge des enfants au sein d'un établissement ou d'un service : dans ces situations, le juge des enfants décide des conditions dans lesquelles l'enfant sera placé, sans que l'ASE n'intervienne dans le choix des modalités de ce placement : cela concerne 29% des jeunes au niveau régional, et un jeune sur deux en Loire-Atlantique.

89 mères et 101 enfants sont sortis des structures d'accueil au cours de l'année 2004. Ce volume de sortie, légèrement supérieur à la capacité d'accueil des six établissements répondants, traduit le fait que la durée moyenne de séjour est inférieure à un an. Elle est en moyenne de 10 mois, et varie sensiblement d'une structure à l'autre.

A la sortie, seule une femme sur huit a une activité professionnelle, ou une activité d'insertion par l'activité économique, ou suit un stage de formation. Pour les autres, la ressource principale reste l'allocation de parent isolé (pour 79% d'entre elles), ou les allocations familiales (8%).

à caractère social, rapport entre les effectifs présents au 15 décembre 2004 et la capacité installée à cette date, est de 92%. Il varie peu selon le département.

77% des places sont offertes en internat complet (accueil avec hébergement y compris le week-end), 11% en structure éclatée (l'établissement dispose de logements ou de chambres dispersées dans l'habitat social, qu'il peut proposer aux mineurs les plus âgés et à des jeunes adultes en l'associant à un suivi éducatif) et 8% concernent le placement familial social (places présentes uniquement en Loire-Atlantique). L'hébergement est constitué à 65% de chambres à un lit et à 30% de chambres à deux lits. 56% des enfants et des adolescents accueillis sont des garçons. L'âge moyen est de 13 ans, et plus du tiers a au moins 16 ans.

Mesures de la protection de l'enfance à l'entrée dans l'établissement (en %)	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France (1)
Placement à l'ASE par le juge des enfants	31	60	52	51	67	45	52
Accueil provisoire de mineurs	8	20	12	31	29	16	12
Accueil provisoire de jeunes majeurs	5	6	-	-	-	4	5
Placement direct par le juge au sein d'un établissement	50	12	9	16	-	29	22
Autres mesures	6	2	27	2	4	6	9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

Source : ES 2004

Champ : maisons d'enfant à caractère social

(1) échantillon national

La scolarisation des enfants de 6 à 16 ans accueillis en MECS peut s'effectuer selon plusieurs modalités : au sein même de l'établissement (12%), dans un établissement public ou privé de l'Education Nationale (79%), dans un établissement médico-social (5%). Seuls 2% des enfants de 6 à 16 ans ne sont pas scolarisés.

Pour les enfants de plus de 16 ans, âge à partir duquel l'école n'est plus obligatoire, la proportion d'enfants non scolarisés est de 30%, dans la région comme au niveau national ; parmi eux, pour l'essentiel, 35% sont au chômage, 20% en stage de formation, et 30% sont salariés.

Plus de 1000 enfants ont quitté une MECS en 2004 en Pays de la Loire ; ils ont fréquenté cette structure durant un an et demi en moyenne, dans la région comme en France ; la moitié des sortants

est restée dans l'établissement moins d'un an, et un quart plus de deux ans. Les durées de séjour sont très variables d'un établissement à l'autre. L'âge moyen des sortants est de 15 ans ; plus de la moitié d'entre eux a au moins 16 ans.

A leur sortie, 39% des enfants sont hébergés par leurs parents ou un autre membre de la famille, 20% fréquentent un autre établissement de la protection de l'enfance, 10% se retrouvent en famille d'accueil et 14% en logement autonome (38% pour les 18 ans et plus). **35% des enfants sortis de MECS en 2004 ne relèvent plus, immédiatement après leur sortie, d'aucune mesure de protection de l'enfance.** Mais 22% sont encore concernés par une mesure de placement à l'ASE par le juge, et 15% sont directement placés par le juge dans un établissement. Enfin, des mesures d'actions éducatives (principalement en milieu ouvert) ont été décidées pour 14% des sortants.

### Dans les foyers de l'enfance, une majorité d'enfants a moins de 10 ans ; un quart des enfants y reste moins d'un mois

Les foyers de l'enfance accueillent 24 H sur 24 tout mineur en situation difficile nécessitant une aide d'urgence (la plupart du temps sous placement judiciaire). Ce sont également des lieux d'observation, d'orientation et de diagnostic élaborés en liaison avec les personnes qui sont à l'origine du placement (justice, famille, travailleurs sociaux). Il s'agit de faire le point sur la situation juridique et administrative de l'enfant, de préparer un projet pour l'enfant, d'apporter une assistance médico-psychologique et de dessiner des perspectives pour l'avenir (retour dans la famille, placement en famille d'accueil). Au 31 décembre 2004, on comptait quatre structures de ce type dans la région, toutes gérées par le département. La capacité d'accueil de ces centres est de 310 places. Le taux d'occupation en places permanentes est de 85% fin 2004. 68% des places sont offertes en internat complet, 14% en pouponnière et 17% concernent le placement familial social.

Trois structures sur quatre ont renseigné la partie clientèle de l'enquête ; dans ces structures répondantes, 40% des enfants ont moins de 6 ans, 29% sont âgés de 6 à 10 ans, 21% de 11 à 15 ans et 10% ont au moins 16 ans. Plus de neuf fois sur dix, les parents

résident dans le même département que l'établissement accueillant leurs enfants.

Avant leur accueil en foyer de l'enfance, **78% des enfants ne faisaient l'objet d'aucune mesure de protection de l'enfance**, 10% étaient concernés par une mesure de placement par le juge des enfants, et 11% étaient suivis dans leur famille dans le cadre d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert ou à domicile. A l'entrée, 86% des enfants sont placés à l'Aide Sociale à l'Enfance par le juge des enfants, et 13% relèvent de l'accueil provisoire de mineurs. 62% des enfants sont scolarisés dans un établissement public ou privé de l'Education Nationale ; 28% ne sont pas scolarisés, du fait de leur âge (moins de 6 ans ou plus de 16 ans).

Les entrées et sorties des foyers de l'enfance ligériens dépassent 500 enfants au cours de l'année 2004. La durée de séjour est en moyenne de 6 mois, la moitié des enfants restant moins de trois mois dans la structure, et le quart moins d'un mois. A leur sortie, 32% des enfants sont hébergés par leurs parents ou un autre membre de la famille, 26% dans un établissement social et 29% en famille d'accueil.

### Le placement familial social : la moitié des enfants a plus de 14 ans, et le suivi dure en moyenne 31 mois

Les centres de placement familial et social sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre, qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'entre eux, en les recevant à leur domicile. Fin 2004, le taux d'occupation des centres est de 98%.

En centre de placement familial et social, l'âge moyen des enfants est de 13 ans : un quart a moins de 11 ans, un quart a entre 11 et 14 ans, un quart a entre 15 et 17 ans, et le quart restant est âgé de 18 à 20 ans. Moins de 6% des enfants accueillis dans les centres ligériens ont des parents qui ne résident pas dans la région.

Avant leur accueil en centre, 28% des enfants étaient suivis dans

leur famille dans le cadre d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert, 28% étaient concernés par une mesure de placement direct par le juge des enfants, 22% étaient placés à l'Aide Sociale à l'Enfance par le juge, et seuls 8% ne faisaient l'objet d'aucune mesure. Un enfant sur cinq n'est pas scolarisé, du fait de son âge.

La durée de présence est en moyenne de 31 mois, la moitié des enfants restant moins de deux ans, un quart moins d'un an et un cinquième plus de trois ans. A leur sortie, 42% des enfants sont hébergés par leurs parents ou un autre membre de la famille, 10% dans un établissement social (foyer de l'enfance, MECS) et 35% en logement autonome.

Assistants familiaux et éducateurs spécialisés constituent les deux tiers des emplois.

## Le personnel éducatif et social représente plus de la moitié des emplois, et les éducateurs spécialisés le quart

Pour assurer l'accueil et le soutien éducatif des enfants et des jeunes accueillis, les établissements disposent d'un personnel pluridisciplinaire, composé à 70% de femmes. Les fonctions exercées varient selon les types d'établissement, et donc selon les objectifs et les publics accueillis. Dans les maisons d'enfants à caractère social comme dans les foyers de l'enfance, où le travail éducatif et social prédomine, les éducateurs spécialisés sont très représentés ; et du fait de la présence importante de très jeunes enfants dans les établissements mère-enfant et les foyers de l'enfance, un emploi sur sept est occupé par des auxiliaires de puériculture.

Fin 2004, un agent sur deux est présent depuis plus de cinq ans dans son établissement. Dans les emplois d'effectifs importants (éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs), l'ancienneté moyenne est de huit ans. Le quart du personnel a plus de 50 ans et 10% plus de 55 ans. 30% des agents travaillent à temps partiel (un sur dix est à mi-temps).

Le taux d'encadrement se définit comme le nombre d'équivalents temps plein employés pour 100 places. En Pays de la

Loire, les taux par type de structure sont plus élevés qu'au niveau national. Dans les maisons d'enfants à caractère social, pour les trois principaux départements accueillant les enfants, le taux d'encadrement est de 69 ETP pour 100 places en Sarthe, 78 ETP pour 100 places en Loire-Atlantique et 87 ETP pour 100 places en Maine-et-Loire.

Fonction principale exercée (répartition en % des ETP)	Etablissement mère-enfant	MECS	Foyer de l'enfance
Personnel de direction	11 %	9 %	7 %
Personnel des services généraux	26 %	20 %	26 %
Personnel d'encadrement sanitaire et social	6 %	6 %	4 %
Personnel éducatif, pédagogique et social	36 %	60 %	42 %
<i>Dont éducateur spécialisé</i>	11 %	28 %	17 %
<i>moniteur éducateur</i>	3 %	13 %	10 %
<i>éducateur de jeunes enfants</i>	6 %	2 %	11 %
<i>conseiller en économie sociale et familiale</i>	3 %	-	-
<i>assistant familial</i>	5 %	7 %	-
Psychologue et personnel paramédical	21 %	3 %	20 %
<i>Dont auxiliaire de puériculture</i>	16 %	1 %	16 %
Autres	-	2 %	1 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %
<b>Estimation du nombre de personnel en ETP *</b>	<b>178</b>	<b>1 540</b>	<b>381</b>
<i>Quotité de travail</i>	77 %	87 %	92 %
<b>Taux d'encadrement régional (ETP/100 places)</b>	<b>72</b>	<b>79</b>	<b>119</b>
<b>Taux d'encadrement France (1)</b>	<b>55</b>	<b>77</b>	<b>99</b>

\* y c effectifs estimés pour les non-répondants

(1) échantillon national

Source : enquête ES 2004

## 246 millions d'euros en faveur de l'Aide Sociale à l'Enfance

En 2004, les dépenses brutes d'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 246 millions € dans la région, et plus de 5 milliards en France. Comme au niveau national, le placement en établissement représente plus de la moitié des dépenses brutes, et le placement d'enfants en famille d'accueil le quart ; l'aide sociale à l'enfance concentre 23% des dépenses brutes d'aide sociale, en Pays de la Loire comme en France.

Dépenses brutes au 31.12.2004	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Aide sociale à l'enfance (en milliers d'euros)	95 264	63 825	20 049	38 241	28 558	<b>245 937</b>
<i>dont placement en établissement</i>	63%	58%	34%	51%	33%	54%
<i>dont assistants familiaux</i>	16%	21%	37%	26%	40%	24%
Part dans l'ensemble des dépenses d'aide sociale	25%	25%	21%	21%	19%	23%

Source : « Dépenses d'aide sociale des départements en 2004 », document de travail n°93, série statistique, mars 2006, DREES

**L'enquête ES2004** s'est déroulée au cours de l'année 2005 ; elle s'est adressée aux établissements et services accueillant des adultes et des enfants en difficulté. Plusieurs volets composent le questionnaire : identification des structures, activité, personnel, personnes présentes au 15 décembre 2004 et personnes ayant quitté les structures au cours de l'année 2004.

Sont étudiés ici les établissements et services pour enfants et adolescents en difficulté sociale, principalement les établissements d'accueil mère-enfant (6 établissements sur 8 ont répondu), les maisons d'enfants à caractère social (46 établissements sur les 49 présents au moment de l'enquête ont répondu), ainsi que les foyers de l'enfance et les centres de placement familial socio-éducatifs (tous les établissements interrogés ont répondu). Pour des raisons de faiblesse des effectifs, les données concernant les pouponnières à caractère social (un établissement répondant), les villages d'enfants (un établissement répondant) et les lieux de vie (91 enfants dans les structures répondantes) ne sont pas détaillées dans la présente étude.

### A lire également :

« Les établissements accueillant des enfants et des adolescents en difficulté sociale - Résultats de l'enquête ES 2004 », Etudes et Résultats, n°507, juillet 2006, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er525/er525.pdf>

« Les dépenses d'aide sociale départementale en 2005 », Etudes et Résultats, n°543, décembre 2006, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er543/er543.pdf>

### Informations

DRASS PAYS DE LA LOIRE - Service Statistique - Olivier JEAN - 02 40 12 85 68

Avec la collaboration du Service des Politiques Médico-Sociales et du Développement Social

MAN - 6 rue René Viviani - BP 86218 - 44262 NANTES Cedex 2

Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>